

ANNEE 2016

DELIBERATION N°

20160074

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{ER} DECEMBRE 2016

Date de convocation : 25 novembre 2016

Date d'affichage : *7. decembre. 2016*

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 3 procurations)

Pour : 17

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille seize, le 1^{er} décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 novembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Pierre SORHAITS.

Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECART, Sophie DELETTRE, Brigitte ETCHEVERRY.

Ont donné pouvoir : M. Michel GOÑY à M. Pierre SORHAITS, M. Philippe BIGOTEAU à M. Michel LAHORGUE, Mme Annie UHALDEBORDE à Mme Dominique GALLOT.

Absentes excusées : Mmes Emmanuelle DALLET et Dominique VIGIER.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL

**Objet : Paiement de la taxe foncière 2016 du
syndicat de copropriété d'Etchessahar**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat de copropriété d'Etchessahar a reçu l'avis d'imposition sur la taxe foncière de 2016, pour la voie privée desservant la copropriété.

Le Maire rappelle à l'assemblée, que cette voie est en cours de rétrocession, et propose que la commune s'acquitte de ce règlement.

Le Conseil Municipal,

- **APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **AUTORISE** le paiement de la taxe foncière 2016 pour la voie desservant la copropriété d'Etchessahar d'un montant de 288.00€,
- **PRECISE** que cette somme sera imputée sur le compte 63512 ,

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :